Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 12 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Télépac : La procédure de télédéclaration des aides animales est ouverte

La procédure de télédéclaration 2017 pour les aides animales est ouverte depuis le 1er janvier 2017.

En 2017 la télédéclaration sur le site TélePAC est obligatoire pour bénéficier de ces aides. Le site TélePAC permet de déposer sa demande d'aide et le cas échéant de modifier celle-ci (hormis pour l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant).

Pour les aides ovines et caprines la télédéclaration est ouverte jusqu'au 31 janvier 2017.

Pour les aides aux bovins allaitants et laitiers la télédéclaration est ouverte jusqu'au 15 mai 2017.

La télédéclaration pour l'aide aux veaux sous la mère est cette année séparée des demandes d'aide aux bovins laitiers et aux bovins allaitants et sera ouverte dans les prochaines semaines.

La Direction Départementale des Territoires met à disposition des postes informatiques pour permettre cette télédéclaration. (un contact préalable est necessaire)
Les services de la DDT sont à votre disposition pour toute information complémentaire au 05.53.45.57.00 (accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 17h30).

Consultez le site www.telepac.agriculture.gouv.fr

Je télédéclare mes aides sur telepac
www.telepac.agriculture.gouv.fr

Contact Presse
Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT 05.53.02.24.07 aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr
@prefecture24 – @Prefet24